



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16342  
15 février 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 13 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre qui vous est adressée par M. Tariq Aziz, vice-président du Conseil des ministres et ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, en réponse à votre lettre datée du 10 février 1984.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier, ainsi qu'il est demandé dans ladite lettre, le texte de la présente et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer...

Le Représentant permanent,

(Signé) Riyadh S. AL-QAYSI

Annexe

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des  
affaires étrangères de l'Iraq

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 février 1984 (S/16337) et saisis cette occasion de déclarer ce qui suit :

L'Iraq s'est dans le passé félicité et continue à se féliciter de toute initiative prise par le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit, en application des résolutions du Conseil de sécurité, organe auquel incombe, en vertu de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Comme vous le savez, l'Iraq a accepté toutes les résolutions du Conseil de sécurité et les appels à l'arrêt et au règlement pacifique du conflit.

L'Iraq s'est par ailleurs empressé d'accepter l'envoi d'une mission de l'Organisation des Nations Unies chargée d'étudier la situation des objectifs civils touchés par la guerre, qui a indiqué dans son rapport que des dommages avaient été subis par les deux parties. Mais la partie iranienne persiste, même après la publication dudit rapport, à nier avoir attaqué des objectifs civils en Iraq, alors même que des attaques de cet ordre ont lieu quasi quotidiennement, ce qui confirme que l'Iran n'a aucune intention d'agir conformément aux principes humanitaires qui ont présidé à l'envoi de la mission, pas plus que de respecter son engagement de cesser à l'avenir toute attaque contre des objectifs civils.

En réalité, il est inutile de mettre à jour les informations à ce sujet face aux faits - et au fait le plus important et bien connu de tous qui est la persistance de la partie iranienne à poursuivre et à intensifier les hostilités depuis 40 mois, avec tout ce que cela implique de tragédies, de pertes et de dangers.

A cet égard, il convient de rappeler les déclarations publiées par l'Iran ces dernières semaines et qui vous ont été communiquées, où les responsables iraniens ont indiqué clairement et publiquement qu'ils avaient l'intention de lancer des attaques de grande envergure, qualifiées de décisives, contre notre pays et nos villes.

Je souhaiterais également appeler l'attention sur le fait que l'envoi de la mission susmentionnée, à la demande de l'Iran, était alors associé à l'espoir qu'avait le Secrétariat de voir l'Iran agir avec le Conseil de sécurité dans le cadre de la recherche d'un règlement pacifique du conflit. Mais la partie iranienne n'e s'est pas comportée dans cet esprit et a tenté d'exploiter toute l'affaire uniquement aux fins d'une propagande méprisable. La partie iranienne s'est obstinée à poursuivre la guerre; elle a continué à ne faire aucun cas du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies et ne manifeste aucun désir de s'employer avec eux à rechercher une solution pacifique du conflit.

Cela prouve indubitablement que la soi-disant coopération de l'Iran avec le Secrétaire général est associée au mépris que manifeste l'Iran pour les résolutions du Conseil de sécurité. Cette question revêt une très grande importance, non seulement eu égard au conflit iraquo-iranien, mais en ce qui concerne le but même pour lequel l'Organisation des Nations Unies a été créée et son avenir.

Je voudrais à cette occasion mentionner la question des traitements inhumains auxquels sont soumis les prisonniers iraqiens et vous rappeler notre précédente demande d'envoi d'une mission chargée d'enquêter sur cette question très grave aussi bien pour l'Iran que pour l'Iraq.

Je voudrais aussi vous rappeler qu'à l'occasion de notre rencontre du 29 septembre 1983, en présence de M. Palme, vous nous avez communiqué un document en sept points portant sur les facteurs du conflit, étant entendu que vous aviez l'intention d'en discuter avec les deux parties et qu'il devait servir de base à une nouvelle tentative de trouver une solution à ce conflit. Le 4 octobre 1983, nous vous avons fait savoir que nous étions d'accord pour qu'aient lieu de telles discussions.

Le 31 octobre 1983, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 540 que l'Iraq a acceptée mais que l'Iran a rejetée. Nous attendions et le monde entier avec nous, une initiative de la part du Secrétaire général sur la base de sa proposition déjà citée et des dispositions de la dernière résolution du Conseil de sécurité. L'Iraq ne s'oppose à aucune initiative qui s'insérerait dans le cadre d'un examen général du conflit, bien au contraire; il approuve et souhaite une telle initiative comme nous vous l'avons confirmé à plusieurs reprises ainsi qu'à M. Palme. Toutefois, l'Iraq ne voit pas l'utilité de toute initiative qui apparaîtrait, et qui serait présentée du côté iranien, comme axée sur un seul aspect de ce conflit, sans perspective de se transformer en un examen général de ce conflit et le Secrétariat n'a rien publié qui puisse corriger cette impression et resituer les faits dans leur véritable perspective. La persistance du régime iranien à nier ses attaques contre des objectifs civils en Iraq nous amène à penser que telle est l'attitude qu'adoptera l'autre partie en ce qui concerne cette question. De ce fait, bien que nous encourageons fortement toute initiative que vous voudriez prendre, nous ne pouvons prendre en considération aucune initiative sans avoir obtenu au préalable de sérieuses assurances de la partie iranienne, quant à son désir de discuter le document en sept points ainsi que toutes les questions relatives à ce conflit sur une large base.

Quant à la question du bombardement d'objectifs civils, c'est une question qui nous préoccupe beaucoup. Notre gouvernement a pris dès juin 1983 l'initiative de proposer qu'un accord spécial visant à éviter les attaques contre des objectifs civils soit conclu entre l'Iraq et l'Iran sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons de même accueilli avec une grande satisfaction l'adoption, le 31 octobre 1983, de la résolution 540 dont les dispositions traitaient de cette question ainsi que d'autres, non moins importantes. Nous espérons que les efforts déployés sur le plan international en particulier par le Secrétaire général, seront consacrés principalement à l'application de cette résolution dans toutes ses dispositions.

La menace permanente que la partie iranienne fait peser sur nos objectifs civils et nos installations économiques, sans parler de notre existence en tant qu'Etat indépendant, est évidente. La meilleure preuve en est que l'Iraq, l'un des principaux pays exportateurs de pétrole, est privé de son droit d'exporter ce pétrole à partir de ses ports méridionaux à cause des attaques et des menaces iraniennes sur les installations pétrolifères, menaces qui persistent encore aujourd'hui, alors même que la partie iranienne exerce, elle, ce droit. En rejetant la résolution 540, la partie iranienne refuse en fait de mettre un terme à ces menaces, ce qui signifie qu'elle persiste pour sa part à utiliser tous les moyens à sa disposition pour infliger des dommages à l'Iraq. Il est donc naturel que l'Iraq, qui subit une agression, utilise tous les moyens nécessaires à la défense de sa sécurité, de ses intérêts vitaux et de son existence.

Nous réaffirmons encore une fois qu'il faut que vous preniez d'urgence une initiative, pourvu que cette initiative vise clairement à un examen général de tous les facteurs de ce conflit et à la recherche d'une solution pacifique sur la base des résolutions du Conseil de sécurité qui vous ont aussi chargé de suivre leur application. Nous réaffirmons aussi que nous sommes prêts à signer avec la partie iranienne, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un accord visant à éviter les attaques contre des objectifs civils.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères,

(Signé) Tarik AZIZ

-----

